

Petit catéchisme du concile Vatican II

Cinquante ans après la clôture du concile qui s'est tenu dans la basilique Saint-Pierre du Vatican en quatre sessions de 1962 à 1965, sous les pontificats des papes Jean XXIII (1958-1963) et Paul VI (1963-1978), on est obligé de constater que ce concile a été l'occasion, sinon la cause principale, de la plus grave crise que l'Église ait connue dans son histoire.

Les études concernant ce concile sont nombreuses, mais souvent volumineuses et assez techniques. Nous avons pensé qu'il serait utile de fournir aux catholiques de bonne volonté un texte relativement court, expliquant ce que ce concile a enseigné et en quoi cet enseignement est inacceptable par les catholiques qui veulent rester fidèles à l'enseignement traditionnel infaillible de l'Église ¹.

Après une brève introduction sur l'autorité de ce concile, nous analyserons brièvement chacun de ses 16 documents, en les présentant dans l'ordre thématique ².

Le Sel de la terre.

Introduction

L'autorité du concile Vatican II

Qu'est-ce qu'un concile œcuménique ?

Un concile œcuménique est une assemblée d'évêques du monde entier convoqués par le pape, qui en dirige les réunions (appelées « sessions »), soit directement soit par l'intermédiaire de légats, et qui en approuve les textes pour qu'ils aient valeur obligatoire pour toute l'Église. Il y a eu dans l'histoire de l'Église vingt conciles œcuméniques depuis le concile de Nicée en 315 jusqu'au premier concile du Vatican en 1870.

¹ — Signalons ici deux excellentes études sur le même thème dont nous nous sommes servi : la série d'articles de l'abbé Gabriel BILLECOQ qui paraît dans *Fideliter* depuis janvier-février 2013 et qui analyse dans chaque numéro un texte du Concile en quelques pages, et l'article « Les textes de Vatican II sont-ils acceptables dans leur quasi-totalité ? » paru dans la revue italienne *Si Sì No No* du 31 janvier 2013 (le *Bulletin des Amis de saint François de Sales* n° 163 de janvier-février 2013 en a donné une traduction française).

² — Celui adopté par les éditions Centurion : *Concile œcuménique Vatican II*, Paris, 1967.

Vatican II est-il un concile comme les autres ?

Vatican II est un concile atypique, car les papes qui l'ont convoqué et dirigé, à savoir Jean XXIII et Paul VI, ont déclaré que ce n'était pas un concile dogmatique, comme tous les précédents, mais un concile pastoral. Autrement dit son but n'a pas été de définir la doctrine face aux erreurs, mais de faire une mise à jour (« *aggiornamento* ») de cette doctrine pour l'adapter aux schémas de pensée de nos contemporains.

Vatican II contient-il des enseignements infaillibles ?

Là encore, à la différence de tous les conciles œcuméniques précédents, le concile Vatican II ne contient aucun enseignement infaillible. Pour qu'un concile soit infaillible, il faut qu'il prononce des jugements solennels, ce que ce concile s'est refusé de faire.

Même s'il n'est pas infaillible, ne doit-on pas admettre que Vatican II a été assisté du Saint-Esprit ?

Notre-Seigneur Jésus-Christ a promis l'assistance du Saint-Esprit pour la transmission de la Révélation : « Le Paraclet, l'Esprit-Saint, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (Jn 14, 26).

Mais, sans renoncer à la transmission de la Révélation, le Concile s'est proposé l'*aggiornamento* de l'Église, c'est-à-dire son adaptation au monde moderne, notamment en introduisant dans l'Église « les meilleures valeurs exprimées de deux siècles de culture "libérale" ¹ » et en travaillant à « aplanir la voie menant à l'unité du genre humain ² ».

¹ — Cardinal RATZINGER, entretien avec le mensuel *Jésus*, novembre 1984, p. 72 : « Le problème des années soixante était d'acquiescer les meilleures valeurs exprimées de deux siècles de culture "libérale". Ce sont des valeurs qui, même si elles sont nées en dehors de l'Église, peuvent trouver leur place – épurées et corrigées – dans sa vision du monde. C'est ce qui a été fait. » Le cardinal ne fait que préciser ce que le Concile lui-même avait dit : « Le Concile se propose avant tout de juger à cette lumière [de la foi] les valeurs les plus prisées par nos contemporains et de les relier à leur source divine. Car ces valeurs, dans la mesure où elles procèdent du génie humain, qui est un don de Dieu, sont fort bonnes; mais il n'est pas rare que la corruption du cœur humain les détourne de l'ordre requis : c'est pourquoi elles ont besoin d'être purifiées » (GS 11, 2).

² — JEAN XXIII, *Gaudet Mater Ecclesia*, 11 octobre 1962, DC 1383 (4 novembre 1962) : « En unissant les forces majeures de l'Église, et en travaillant à ce que l'annonce du salut soit accueillie plus favorablement par les hommes, [le Concile] prépare en quelque sorte et aplanit la voie menant à l'unité du genre humain. »

Pourquoi le Saint-Esprit ne peut-il aider l'Église à acquérir les valeurs de la culture libérale une fois épurées et corrigées ¹ ?

Le libéralisme est une erreur qui a été condamnée par deux siècles d'enseignement du magistère de l'Église. Une telle condamnation est infaillible en vertu du magistère ordinaire universel de l'Église ².

Comme le Saint-Esprit ne peut pas se contredire, il n'a pu assister les Pères conciliaires pour faire entrer ces valeurs du libéralisme dans l'Église.

Pourquoi le Saint-Esprit ne peut-il aider l'Église à travailler à l'unité du genre humain ?

L'Église a été fondée pour sauver les âmes en les unissant à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce faisant, l'Église travaille indirectement à la paix, en répandant la charité dans les âmes : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice [l'union à Notre-Seigneur Jésus-Christ par la grâce], et tout le reste [y compris la paix] vous sera donné par surcroît » (Mt 6, 33).

Mais aujourd'hui, la franc-maçonnerie cherche à refaire l'unité du genre humain (le « mondialisme ») par des moyens humains et en excluant positivement Notre-Seigneur Jésus-Christ en vertu du « laïcisme ».

Comme on l'a vu surtout après le Concile (avec la laïcisation des États et les réunions interreligieuses), les hommes d'Église collaborent à ce travail par le moyen de la liberté religieuse, de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux. Le Saint-Esprit ne peut assister l'Église pour travailler à un but qui n'est pas le sien.

Dans la mesure où ce sont le pape et les évêques qui ont parlé au Concile, ne doit-on pas quand même obéir et recevoir Vatican II ?

Les Pères conciliaires ont décidé d'adopter « les méthodes de recherche et la présentation dont use la pensée moderne ³ », c'est-à-dire en fait, la « nouvelle théologie ⁴ » fondée sur la philosophie moderne. Or, cette philosophie est subjective : la vérité ne s'impose pas du dehors, elle vient, au moins en partie, du sujet connaissant. Mais si la vérité ne vient pas du dehors, la hiérarchie ne peut plus l'imposer : ainsi, le Concile a inauguré un

1 — Cardinal RATZINGER, entretien avec le mensuel *Jésus*, novembre 1984, p. 72 (voir la citation plus haut).

2 — Voir par exemple : *Le Sel de la terre* 26 (automne 1998), p. 46-47, et *Le Sel de la terre* 34 (automne 2000), p. 47-48.

3 — JEAN XXIII, *Gaudet Mater Ecclesia*, 11 octobre 1962 (d'après le texte italien). Même texte dans : JEAN XXIII-PAUL VI, *Discours au Concile*, Paris, le Centurion, 1966, p. 64.

4 — Cette expression désigne la théologie néo-moderniste apparue dans les années quarante. Voir Père Réginald GARRIGOU-LAGRANGE, O.P., « La nouvelle Théologie où va-t-elle ? », *Angelicum* 23 (1946), p. 126-145, republié en appendice à *La Synthèse thomiste*, Paris, Desclée De Brouwer, 1947.

**POUR POUVOIR CONTINUER
LA LECTURE DE CET ARTICLE,
VOUS DEVEZ
VOUS ABONNER
OU ACHETER CE NUMÉRO
AUX BUREAUX
DE LA REVUE**

Le Sel de la terre
**Couvent de la Haye-aux-
Bonshommes,
49240 Avrillé
seldelaterre@wanadoo.fr**